



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des finances publiques**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 5 – Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 17 mai 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 256-20110519

---

QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 2011 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE PAR SUJET .....	2
MISE AUX VOIX .....	5
REMARQUES FINALES .....	9

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés

Séance du mardi 17 mai 2011

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 5 – Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 11 mai 2011)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), président

M. Bachand (Outremont), ministre du Revenu

M. Bernier (Montmorency)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M. Pelletier (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu

M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M<sup>me</sup> Jocelyne Lamothe, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

M. Éric Ducharme, ministère des Finances

M<sup>e</sup> Johanne Forget, Agence du revenu du Québec

M<sup>e</sup> Paul Morin, Agence du revenu du Québec

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier, Agence du revenu du Québec

M<sup>e</sup> Manon Giasson, Agence du revenu du Québec

M<sup>e</sup> Claire Bourque, Agence du revenu du Québec

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'Édifrice Pamphile-Le May.

À 15 h 58, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont) fait des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Bachand (Outremont) dépose les documents cotés CFP-145 à CFP-147 (annexe II).

M. Pelletier (Rimouski) fait des remarques préliminaires.

Il est convenu de procéder d'abord à une discussion sur chacun des sujets du projet de loi et de procéder, par la suite, à la mise aux voix des articles et, le cas échéant, des amendements. Toutefois, les articles 220 à 227 du projet de loi, concernant le paiement des pensions alimentaires, ne seront pas abordés lors de l'étude par sujet, mais seront plutôt débattus juste avant leur mise aux voix.

## ÉTUDE PAR SUJET

Sujet : Révision du régime des droits miniers (articles 13 à 82 et 286)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Lamothe de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Ducharme de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Fonds de travailleurs et Capital régional et coopératif Desjardins (articles 9 à 12, 83 à 93, 160 à 164 et 214 à 216)

Une discussion s'engage.

Sujet : Frais admissibles à une aide fiscale pour la procréation médicalement assistée (articles 152 à 154 et 192 à 194)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Forget de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés (articles 106, 109 à 113, 115 à 117, 123, 128, 135, 136, 141, 142, 147 à 149, 166 à 168, 170, 171 et 179)

Une discussion s'engage.

Sujet : Frais de déplacement des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi et qui participent à certains programmes d'aide ou d'accompagnement social (article 122)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Morin de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Suspension des versements anticipés de certains crédits d'impôt remboursables (articles 189 et 195 à 199)

Une discussion s'engage.

Sujet : Régime enregistré d'épargne-études et régime enregistré d'épargne-invalidité (articles 124 à 126, 145, 172 à 177 et 200 à 202)

Une discussion s'engage.

Sujet : Compte d'épargne libre d'impôt (articles 114 et 178)

Une discussion s'engage.

Sujet : Traitement fiscal applicable au programme Agri-Québec (article 106)

Une discussion s'engage.

Sujet : Fiducies désignées (articles 119, 137, 138, 158, 159 et 204)

Une discussion s'engage.

Sujet : Biens canadiens imposables (articles 107, 120, 121, 129 à 134, 139, 140, 143, 169 et 210 à 213)

Une discussion s'engage.

Sujet : Prorogation de délai lié à une demande d'encouragement fiscal (articles 5 à 7, 118, 180 et 181)

Une discussion s'engage.

Sujet : Affectation d'un versement fait en vertu d'une loi fiscale (articles 3 et 4)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Fournier de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Modifications techniques, terminologiques et de concordance (articles 1, 2, 8, 108, 127, 144, 146, 150, 151, 155 à 157, 165, 182 à 188, 190, 191, 195, 197, 198, 203, 205 à 209 et 217 à 219)

Une discussion s'engage.

Sujet : Hausse du taux de la taxe de vente du Québec (articles 229 à 235, 245 à 249, 251 à 257, 259, 260, 262 à 275, 277, 279, 280 et 283)

Une discussion s'engage.

Sujet : Autres mesures concernant la taxe de vente du Québec (articles 228, 236 à 242, 250, 276, 278, 281 et 284)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Giasson de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Modifications techniques, terminologies et de concordance (articles 94 à 105, 243, 244, 258, 261, 282, 285 et 287)

Une discussion s'engage.

### MISE AUX VOIX

Articles 1 à 5 : Les articles 1 à 5 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 6 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 6, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 7 et 8 : Les articles 7 et 8 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 8.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 8.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 8.2 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 8.2 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 9 : L'article 9 est adopté à la majorité des voix.

Article 10 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 10, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 11 à 37 : Les articles 11 à 37 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 38 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 38, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 39 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 39, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 40 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 40, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 41 à 44 : Les articles 41 à 44 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 45 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 45, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 46 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 46, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 47 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 47, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 48 à 75 : Les articles 48 à 75 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 75.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).  
L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 75.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Articles 76 à 98 : Les articles 76 à 98 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 98.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 98.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Articles 99 à 151 : Les articles 99 à 151 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 152 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 152, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 153 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 153, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 154 à 179 : Les articles 154 à 179 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 180 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 180, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 181 à 213 : Les articles 181 à 213 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 214 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 214, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 215 à 219 : Les articles 215 à 219 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 220 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Bourque de prendre la parole.

Après débat, l'article 220 est adopté à la majorité des voix.

Articles 221 et 222 : Les articles 221 et 222 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 223 : Après débat, l'article 223 est adopté à la majorité des voix.

Articles 224 à 226 : Les articles 224 à 226 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 227 : Après débat, l'article 227 est adopté à la majorité des voix.

Il est convenu de procéder à une discussion sur la question du dépôt de sûreté relatif au paiement des pensions alimentaires.

Une discussion s'engage.

Articles 228 à 287 : Les articles 228 à 287 sont adoptés à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bachand (Outremont) propose la motion suivante :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Sur motion de M. Bachand (Outremont), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

**REMARQUES FINALES**

M. Bachand (Outremont) et M. Pelletier (Rimouski) font des remarques finales.

À 18 h 02, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30 où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon

YV/mcm

Québec, le 17 mai 2011



Claude Bachand

**ANNEXE I**

**Amendements adoptés**

AM 1  
A.G

13/05/2011 9:29 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 6, P.L. n° 5, brochure française, pages 6 et 7

L'article 6 du projet de loi n° 5, intitulé « Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives », est modifié par le remplacement des paragraphes *a* et *b* du deuxième alinéa de l'article 36.0.1 de la Loi sur l'administration fiscale, que le paragraphe 1 propose, par les suivants :

« *a*) le contribuable a obtenu, après le quinzième jour précédant l'expiration de ce délai, l'attestation, le certificat ou un autre document semblable qu'il doit présenter au ministre conformément à l'une des sections II à II.6.15 de la Loi sur les impôts;

« *b*) le contribuable a présenté la demande de délivrance de cette attestation, de ce certificat ou de cet autre document au ministre ou à l'organisme responsable de la délivrance du document après l'expiration du neuvième mois qui suit la date d'échéance de production, au sens de l'article 1 de la Loi sur les impôts, qui lui est applicable pour l'année d'imposition visée au premier alinéa de l'article 1029.6.0.1.2 de cette loi mais avant l'expiration du douzième mois suivant cette date d'échéance de production. ». ».

Adopté

Art 2  
Al. 8.1

12/05/2011 13:23 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 8.1, P.L. n° 5, brochure française, page 7

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 8, des suivants :

« **8.1.** 1. L'article 93.1.8 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « 716.0.1, », de « 736.3, 736.4, ».

2. Le paragraphe 1, lorsqu'il insère, dans l'article 93.1.8 de cette loi, « 736.3, », a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et, lorsqu'il insère, dans cet article 93.1.8, « 736.4, », a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Accepté

AH 3  
Ar. 8.2

13/05/2011 8:28 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 8.2, P.L. n° 5, brochure française, page 7

« 8.2. 1. L'article 93.1.12 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « 716.0.1, », de « 736.3, 736.4, ».

2. Le paragraphe 1, lorsqu'il insère, dans l'article 93.1.12 de cette loi, « 736.3, », a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et, lorsqu'il insère, dans cet article 93.1.12, « 736.4, », a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. ».

Accepté

AH4  
Art 10

12/05/2011 16 h 04T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 10, P.L. n° 5, brochure française, page 8

L'article 10 de ce projet de loi est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 10 de la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, que le paragraphe 1 propose, de « 1 000 000 000 \$ » par « 1 250 000 000 \$ ».

Adopté  


AM 5  
A.1.38

12/05/2011 15 h 00T  
DOSSIER: BUDGET-2010(2)  
a. 38, P.L. n° 5, brochure française, page 42

L'article 38 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit:

« 38. 1. L'article 16.4 de cette loi est modifié:

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et après « paragraphe 1° », des mots « du deuxième alinéa »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Adopté  


AMG  
A. 39

12/05/2011 15 h 01T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 39, P.L. n° 5, brochure française, page 42

L'article 39 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit:

« 39. 1. L'article 16.5 de cette loi est modifié :

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et après « paragraphe 1° », des mots « du deuxième alinéa »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Adopté  
L

AM 7  
Art. 40

12/05/2011 15 h 02T  
DOSSIER: BUDGET-2010(2)  
a. 40, P.L. n° 5, brochure française, page 42

L'article 40 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit:

« 40. 1. L'article 16.6 de cette loi est modifié :

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et après « paragraphe 1° », des mots « du deuxième alinéa »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Accepté

AM 8  
Art. 45

12/05/2011 15 h 02T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 45, P.L. n° 5, brochure française, page 51

L'article 45 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit:

« 45. 1. L'article 19.5 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « sous-paragraphe a du paragraphe 1° de l'article 19.2 » par « sous-paragraphe a du paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 19.2 »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Adopté

AM 9  
Art. 46

12/05/2011 15 h 03T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 46, P.L. n° 5, brochure française, pages 51 et 52

L'article 46 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit :

« 46. 1. L'article 19.6 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « sous-paragraphe a du paragraphe 1° de l'article 19.2 » par « sous-paragraphe a du paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 19.2 »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Accepté  


AM 10  
A. 47

L'article 47 de ce projet de loi est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 2 par ce qui suit :

« 47. 1. L'article 19.7 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « sous-paragraphe a du paragraphe 1° de l'article 19.2 » par « sous-paragraphe a du paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 19.2 »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième alinéa, des mots « undertakes in writing with the Minister » par les mots « gives an undertaking in writing to the Minister ». ».

Accepté

AM II  
Art. 75.1

12/05/2011 15:05 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 75.1, P.L. n° 5, brochure française, page 69

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 75, du suivant :

« **75.1.** L'article 52 de cette loi est modifié, dans le texte anglais :

1° par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1°, des mots « one of the methods » par les mots « the method »;

2° par le remplacement, partout où il se trouve dans les paragraphes 1° et 2°, du mot « his » par les mots « the operator's ». ».

Accepté  


Art 12  
Art. 98.1

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 98, du suivant :

« 98.1. 1. L'article 8 de cette loi est modifié :

1° par le remplacement des paragraphes *a* à *b.1* par les suivants :

« *a*) 0,109 \$ par cigarette;

« *b*) 0,109 \$ par gramme de tout tabac en vrac;

« *b.1*) 0,109 \$ par gramme de tout tabac en feuilles; » ;

2° par le remplacement du paragraphe *d* par le suivant :

« *d*) 0,1677 \$ par gramme de tout tabac autre que des cigarettes, du tabac en vrac, du tabac en feuilles et des cigares. Toutefois, lorsque la quantité de tabac contenue dans un bâtonnet de tabac, un rouleau de tabac ou un autre produit du tabac préformé destiné à être fumé fait en sorte que l'impôt de consommation payable en vertu du présent paragraphe est inférieur à 0,109 \$ par bâtonnet de tabac, rouleau de tabac ou autre produit du tabac préformé, l'impôt de consommation est de 0,109 \$ par bâtonnet de tabac, rouleau de tabac ou autre produit du tabac préformé destiné à être fumé. ».

2. Le paragraphe 1 a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Toutefois, au plus tard le 27 janvier 2012, les personnes suivantes doivent faire rapport au ministre du Revenu, au moyen du formulaire prescrit par ce dernier, de l'inventaire des produits du tabac qui sont mentionnés au paragraphe 1 et qu'elles ont en stock à vingt-quatre heures, le 31 décembre 2011, et en même temps lui remettre le montant égal à l'impôt sur le tabac, calculé au taux en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à l'égard de ces produits du tabac, déduction faite du montant égal à l'impôt sur le tabac calculé au taux en vigueur le 31 décembre 2011, si elles n'en ont pas autrement fait la remise au ministre :

1° une personne n'ayant pas conclu d'entente en vertu de l'article 17 de cette loi qui, au Québec, vend des produits du tabac à l'égard desquels le montant égal à l'impôt sur le tabac a été perçu d'avance ou aurait dû l'être;

2° un agent-percepteur ayant conclu une entente en vertu de l'article 17 de cette loi qui, au Québec, vend des produits du tabac à l'égard desquels le montant égal à l'impôt sur le tabac a été versé d'avance ou doit être versé.

3. Pour l'application du paragraphe 2, les produits du tabac qu'une personne a en stock à vingt-quatre heures, le 31 décembre 2011, comprennent les produits du tabac qu'elle a acquis mais qui ne lui ont pas été livrés à ce moment. ».

Adopté  
*[Signature]*

AM 13  
A.I. 152

12/05/2011 13 h 45 T  
DOSSIER: BUDGET-2010(2)  
a. 152, P.L. n° 5, brochure française, page 94

L'article 152 de ce projet de loi est modifié :

1° par le remplacement du sous-paragraphe ii du paragraphe a de l'article 752.0.11.1.3 de la Loi sur les impôts, que le paragraphe 1 propose, par le suivant :

« ii. soit payés à l'égard d'un traitement de fécondation *in vitro* auquel une femme qui n'est plus en âge de procréer a recours; »;

2° par l'addition, après le sous-paragraphe ii du paragraphe a de l'article 752.0.11.1.3 de la Loi sur les impôts, que le paragraphe 1 propose, du sous-paragraphe suivant :

« iii. soit payés à l'égard d'un traitement de fécondation *in vitro* dans le cadre duquel est pratiquée une activité de fécondation *in vitro* qui ne remplit pas l'une des conditions mentionnées aux paragraphes a et b de la définition de l'expression « traitement de fécondation *in vitro* admissible » prévue au premier alinéa de l'article 1029.8.66.1; ». ».

Adopté  
je

AM 14  
Art. 153

12/05/2011 13 h 46 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 153, P.L. n° 5, brochure française, page 94

L'article 153 de ce projet de loi est modifié par le remplacement du paragraphe a du deuxième alinéa de l'article 752.0.13.1 de la Loi sur les impôts, que le paragraphe 1 propose, par le suivant :

« « a) les frais reliés à un traitement de fécondation *in vitro*, lorsque de tels frais sont :

i. soit des frais admissibles au sens du premier alinéa de l'article 1029.8.66.1;

ii. soit payés à l'égard d'un traitement de fécondation *in vitro* auquel une femme qui n'est plus en âge de procréer a recours;

iii. soit payés à l'égard d'un traitement de fécondation *in vitro* dans le cadre duquel est pratiquée une activité de fécondation *in vitro* qui ne remplit pas l'une des conditions mentionnées aux paragraphes a et b de la définition de l'expression « traitement de fécondation *in vitro* admissible » prévue au premier alinéa de l'article 1029.8.66.1; ». ».

Accepté

Art 15  
A.I. 180

12/05/2011 14:42 T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 180, P.L. n° 5, brochure française, pages 112 et 113

L'article 180 de ce projet de loi est modifié par le remplacement des paragraphes *a* et *b* du deuxième alinéa de l'article 1029.6.0.1.2 de la Loi sur les impôts, que le sous-paragraphe 1° du paragraphe 1 propose, par les suivants :

« *a*) le contribuable a obtenu, après le quinzième jour précédant l'expiration de ce délai, l'attestation, la décision préalable ou le certificat qu'il doit présenter au ministre conformément à l'une des sections II à II.6.15;

« *b*) la demande de délivrance de cette attestation, de cette décision préalable ou de ce certificat a été présentée au ministre ou à l'organisme responsable de la délivrance du document avant l'expiration du neuvième mois qui suit la date d'échéance de production qui lui est applicable pour l'année d'imposition donnée. »; ».

Accepté  
*[Signature]*

AM 16  
A. 214

12/05/2011 16 h 10T

DOSSIER: BUDGET-2010(2)

a. 214, P.L. n° 5, brochure française, pages 129 et 130

L'article 214 de ce projet de loi est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe i du paragraphe b de la définition de l'expression « montant de la limite annuelle » prévue à l'article 1129.27.4.1 de la Loi sur les impôts, que le sous-paragraphe 1° du paragraphe 1 propose, de « 1 000 000 000 \$ » par « 1 250 000 000 \$ ».

Adopté  


## **ANNEXE II**

### **Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

- Bachand, Raymond. [Liste des sujets concernant le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives]. Mai 2011. 34 p. Déposé le 17 mai 2011. CFP-145
- Bachand, Raymond. [Recueil des notes techniques détaillées concernant le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives]. mai 2011. 280 p. Déposé le 17 mai 2011. CFP-146
- Bachand, Raymond. [Propositions d'amendement de M. Raymond Bachand, ministre du Revenu, concernant le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives]. Mai 2011. 20 p. Déposé le 17 mai 2011. CFP-147